

PROCEDE D'EVALUATION DE DEPART POUR L'ENTREE EN FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

La première heure d'évaluation est un moment essentiel dans l'apprentissage de la conduite. En effet, suite à cette première heure d'évaluation, l'enseignant de la conduite pourra prescrire un nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse acquérir toutes les compétences lui permettant de conduire en sécurité, de manière autonome et ainsi de se présenter à l'examen pratique.

Cette heure d'évaluation permet de donner à l'élève un prévisionnel du nombre d'heures requis, qui ne sera alors pas étonné ou déçu si le nombre d'heures qu'il devra effectuer pour conduire seul(e) et de manière sécuritaire afin de décrocher son permis de conduire est supérieur aux 20 heures prévues par la loi.

Cette heure d'évaluation a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : "l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation".

Cette évaluation de départ s'effectue au tout début de la formation pratique du candidat et dure environ une heure. Elle a pour but d'évaluer le niveau initial de l'aspirant conducteur en terme de conduite.

Suite à cette heure d'évaluation, l'enseignant de la conduite pourra estimer le nombre d'heures qui lui semblent nécessaires avant que le candidat ne puisse se présenter à l'examen du permis de conduire. Attention cependant, car il ne s'agit que d'une simple estimation. En effet, il est impossible pour le formateur de savoir quelle sera la progression du candidat au cours des semaines suivantes, et donc de savoir avec exactitude le moment où le candidat aura atteint un niveau suffisant.

Cette évaluation apportera néanmoins les informations nécessaires à l'enseignant pour connaître le niveau du candidat, et permettra de ressortir une première estimation du coût total du permis de conduire.

DEROULEMENT DE L'EVALUATION B:

Cette évaluation, au sein de « l'auto-école SEB », se déroulera à l'intérieur d'un véhicule équipé de double commandes et se déroulera sur un parc de stationnement ou sur une voie assez large et peu fréquentée ainsi qu'en ville. Pour effectuer cette évaluation de manière équitable, le formateur s'attachera à suivre systématiquement la procédure suivante et à remplir à une fiche d'évaluation. Cette fiche d'évaluation comprends plusieurs critères permettant en fin de séance de proposer un nombre d'heures de formation prévisionnel. Lorsqu'un candidat a déjà effectué plusieurs heures de conduite au sein d'une auto-école (en moyenne plus de 5 heures), l'évaluation n'utilisera plus cette fiche mais sera adaptée au niveau de l'élève, ceci permettant de situer le travail déjà effectué (objectifs acquis) ainsi que l'apprentissage restant (objectifs non acquis).

1. RENSEIGNEMENT D'ORDRE GENERAL :

Il s'agit ici de découvrir le candidat lors d'un petit entretien autour de sa personnalité, de son niveau d'étude, de sa profession, de prendre en considération son âge ou encore de détecter une éventuelle incompatibilité à la conduite (déficience sensorielle ou motrice).

2. L'EXPERIENCE DE LA CONDUITE :

Encore une fois ce critère donnera lieu à un entretien permettant de situer le candidat face à son expérience de la conduite (titulaire d'un permis ? déjà conduit ? Avec qui ? Où?) mais également face à son expérience de la route (Faites-vous du vélo ? En ville ? Changez vous les vitesses ? Déplacez vous régulièrement à pied en ville?). Ainsi le formateur posera des questions permettant de remplir les différentes cases de la fiche d'évaluation.

3. LA CONNAISSANCE DU VEHICULE

Le futur élève qui à déjà quelques connaissances concernant la voiture apprendra sans doute plus vite car il s'intéresse au fonctionnement du véhicule qu'il va conduire. Partant de ce principe, le formateur questionnera le candidat sur quatre éléments du véhicule (direction, embrayage, boîte de vitesse, freinage) en créant de nouveau une discussion. Les questions seront les mêmes pour tout les candidats mais seront malgré tout adaptées à l'expérience de chacun. L'évaluation ne consiste pas à ce que le futur élève ait une connaissance exacte, le formateur s'attachera plus à visualiser la compréhension et la réflexion du candidat.

4. ATTITUDE A L'EGARD DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA SECURITE

Ce critère est neutralisé dans la prise en compte de la notation par « case » mais informe le formateur sur les motivations du candidat, notamment pour les conduites accompagnées.

Ce quatrième critère met fin à la partie « théorique » de l'évaluation qui s'est déroulé sur le trajet, le formateur étant au volant) menant au parking où va avoir lieu la partie « pratique » de cette séance. Pour la suite de l'évaluation, la « notation » s'effectuera sous forme de lettre : B pour bon, S pour satisfaisant, F pour faible.

5. HABILITE

Les habilités du futur élève, ou plutôt ses capacités à acquérir rapidement les habilités indispensables au conducteur, seront évaluées au cours de quelques exercices pratiques d'une durée totale de dix minutes environs.

a. L'installation au poste de conduite

Le siège de la voiture et les rétroviseurs sont déréglés à la vue du candidat de manière à voir ce qui ce règle. L'évaluation consiste à vérifier si les actions sont faites dans l'ordre, complètement (pas d'oubli) et convenablement. A la suite de la fin de son installation le formateur rectifiera éventuellement les différents réglages pour la suite de la séance.

b. Démarrage et arrêt

Le moteur tourne, le frein à main est desserré, l'élève est installé au volant. Le formateur avec les doubles commandes effectue une démonstration commentée en énumérant lentement et précisément les différentes opérations pour démarrer et les différentes opérations pour s'arrêter.

Ensuite l'élève effectue cinq démarrages et cinq arrêts sans commentaire. Le nombre de nouvelles démonstrations, la qualité de la restitution ainsi que l'évolution de cette qualité permettront de cocher B, S ou F.

c. Manipulation du volant

Le formateur explique très simplement qu'il faut regarder là où l'on va avant de tourner le volant, qu'il faut être souple et décontracté, que l'on actionne le volant avec la main du côté où l'on tourne (vers le bas), et fait faire un chevauchement. Ensuite le formateur va prendre les pédales et demander au candidat de prendre un « cap » en direction d'un repère fixe (sur un espace sans circulation) et évaluer la qualité (ainsi que l'évolution) de la technique de manipulation du volant.

6. LA COMPREHENSION ET LA MEMOIRE

Ces capacités seront évaluées tout au long de la séance d'évaluation. En effet, le nombre d'explications ou de questions différentes nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne restitution des habilités permettront de noter le candidat. En ce qui concerne la mémoire, deux éléments « marquant » du début de la séance pourront être redemandés afin de noter ce critère sur le court terme.

7. LA PERCEPTION

Les capacités perceptives de l'élève seront évaluées au cours d'un exercice de conduite, à allure normale ou modérée, permettant le retour au point de dépôt de l'élève conducteur (le plus souvent possible il s'agira du bureau). Cet exercice durera dix à quinze minutes.

Le formateur utilise les doubles commandes. L'élève est au volant, il dirige la voiture, utilise les clignotant et les rétroviseurs. Ses pieds sont posés à côté des pédales.

Quatre critères seront évalués ici (toujours sur le procédé B, S, F) :

a. La trajectoire et le gabarit du véhicule

Il s'agit de contrôler la capacité à maintenir une trajectoire rectiligne, une trajectoire courbe et tournante ainsi que la gestion du gabarit du véhicule.

b. Autonomie et sens de l'orientation

Outre le fait de vérifier la connaissance du côté droit et du côté gauche, le formateur s'attachera à contrôler la capacité à être autonome dans l'utilisation des clignotants chaque fois que nécessaire.

c. Capacité d'observation de l'environnement

Le formateur demande à l'élève de regarder loin devant lui, de regarder en largeur (notamment aux intersections), et d'utiliser les rétroviseurs. Il s'agit ici d'évaluer la pertinence des indices formels ou informels captés et annoncés verbalement par le candidat.

d. Direction du regard

En fonction des indices indiqués par l'élève, le formateur pourra connaître la position du regard du candidat (loin, large, rétroviseurs) ainsi que sa capacité à anticiper.

8. L'EMOTIVITE

Les réactions émotives seront observées pendant toute la durée de la séance d'évaluation. Le formateur portera l'attention sur deux points : les réactions générales (paroles, gestes divers, etc.) ainsi que l'évolution de celle-ci, et la crispation des gestes, notamment sur le volant et le commodo des clignotants.

A la fin de ce parcours, l'élève à terminer sa phase d'évaluation. Le formateur finalise et commente les dernières notations puis compte les points (négatif et positif) accumulés sur la fiche d'évaluation.

9. LE RESULTAT DE L'EVALUATION

Ce résultat final est le résultat chiffré de l'évaluation.

10. LA PROPOSITION D'UNE DUREE DE LA FORMATION

En tenant compte du résultat de l'évaluation, de l'ensemble des informations qu'elle a permis de recueillir ainsi que de l'expérience du formateur, il s'agit de proposer un volume d'heure de formation prévisionnel. Pour cela le formateur se basera sur le barème suivant ainsi que sur son expérience et son ressenti.

- entre +12 et +6 : la proposition sera comprise entre 20 heures et 30 heures
- entre +6 et 0 : la proposition sera comprise entre 30 heures et 40 heures
- entre 0 et -6 : la proposition sera comprise entre 40 heures et 50 heures
- entre -6 et -12 : la proposition sera supérieure à 50 heures.

Les aptitudes des élèves (en terme de savoir, savoir faire et savoir être) peuvent être différentes malgré un résultat identique obtenu lors de l'évaluation.